

Tarification 2026

	Frais d'audits HT	Frais de Participation Annuels HT		
		Frais réels	Min.	Max.
Gîte & Meublés Chambres d'hôtes	360 € + 35 €	Capacité d'accueil x 2,75 €	165 €	410 €
Campings	470 € + 35 €	Nombre d'emplacements nus x 2,25 € + nombre de locatifs x 4,50 €	295 €	1320 €
Hôtels	470 € + 35 €	Nombre de chambres x 4,50 €	295 €	1320 €
Résidence de tourisme	510 € + 35 €	Capacité d'accueil x 2,75 €	460 €	1700 €
Auberges de jeunesse	440 € + 35 €	Capacité d'accueil x 2,75 €	215 €	950 €
Villages et centres de vacances	440 € + 35 €	Capacité d'accueil x 2,75 €	360 €	1500 €
Restaurants	360 € + 35 €	Capacité d'accueil x 2,75 €	165 €	410 €

1- Frais de participation au label :

Ils correspondent aux frais d'étude des dossiers, d'accompagnement des établissements, et de valorisation du label

- *très légère hausse de l'ordre de l'inflation*

2- Frais d'audits :

Ils sont facturés uniquement l'année où un audit a lieu : année de candidature, année qui suit la labellisation, puis tous les 3 ans

- ➡ Renouvellement du partenariat entre TERAGIR et l'OFFICE DE TOURISME NICE COTE D'AZUR :
Prise en charge des frais d'audit à hauteur de 100% pour l'année de candidature (pour les 20 premiers candidats)